Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement 19-02

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NUMÉRO 19-01 FIXANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR L'OBTENTION DE PERMIS, DE CERTIFICATS, DE LICENCES ET D'AUTORISATIONS DIVERSES EN VERTU DES DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET POUR L'ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase. Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Règlementation*

DONNÉ à Saint-Damase, ce 21e jour du mois de décembre 2023.

Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341 Télécopieur : 450 797-3543 115, rue Saint-Étienne
Courriel : info@st-damase.qc.ca www.st-damase.qc.ca Saint-Damase, Québec J0H 1J0